

# LES INTERVENANTS DU MILIEU FORESTIER QUI FAIT QUOI?

*Vous êtes propriétaire d'un lot boisé et vous cherchez des renseignements sur la gestion de votre boisé et de son aménagement? Une petite recherche sur le sujet vous réfère à différents organismes et vous avez de la difficulté à départager les rôles de chacun? Cette fiche d'informations peut certainement vous aider!*

## LEURS RÔLES



### AMÉNAGEMENT FORESTIER

- Ingénieurs forestiers et équipes techniques
- Entrepreneurs forestiers



### MISE EN MARCHÉ DU BOIS

- Syndicats ou offices des producteurs forestiers



### FORMATION ET INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA FORÊT

- Associations forestières régionales
- Agences de mise en valeur des forêts privées
- Syndicats ou offices des producteurs forestiers
- Établissements d'enseignement



### RÉGLEMENTATION ET AIDE FINANCIÈRE

- Ingénieurs forestiers et équipes techniques
- Agences de mise en valeur des forêts privées
- Municipalités et MRC

## MIEUX LES CONNAÎTRE

### AGENCES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Ce sont des organismes de concertation qui, dans une perspective d'aménagement durable des forêts, **orientent** et **développent** la mise en valeur des forêts privées de leur territoire.

Elles voient à 2 éléments importants :

- 1 À l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de son Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) pour la forêt de son territoire.
- 2 Au soutien technique et financier à la mise en valeur et à la protection de la forêt de son territoire.

Le territoire des agences est généralement délimité par les régions administratives. Vous devez donc vous adresser à l'agence du territoire sur lequel se trouve votre boisé.

### INGÉNIEURS FORESTIERS ET ÉQUIPES TECHNIQUES

Ce sont les **experts** de l'**aménagement durable** des forêts. Ces professionnels œuvrent auprès de firmes de consultants en foresterie, de coopératives de propriétaires forestiers, de groupements forestiers, et de certains syndicats ou offices de producteurs forestiers. Les ingénieurs forestiers, accompagnés de leur équipe (dont des techniciens forestiers et/ou des biologistes), peuvent vous aider pour un besoin technique ou pour l'ensemble des étapes de l'aménagement de votre boisé.

Ces professionnels vous permettent notamment :

- D'obtenir un **plan d'aménagement forestier** (PAF) avec des possibilités de variantes (ex. : faune ou conservation);
- De bénéficier de certains avantages financiers (comme le remboursement des taxes foncières ou scolaires). Le PAF est un document qui est bien souvent essentiel pour avoir accès aux différents programmes d'aide financière;
- D'effectuer des travaux forestiers **selon vos objectifs** d'aménagement (ex. : faune, récolte de bois, acériculture, etc.).

Plusieurs ingénieurs forestiers sont présents sur le même territoire. C'est donc à vous que revient le choix du professionnel qui amènera votre forêt. N'hésitez surtout pas à les appeler pour leur poser des questions et connaître les services qu'ils offrent.

### SYNDICATS OU OFFICES DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Le syndicat ou l'office des producteurs forestiers s'occupe de la **mise en marché du bois**. Puisque le bois de la forêt privée au Québec est reconnu comme étant un produit agricole par le gouvernement, il est régi selon la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Ainsi, les organismes de mise en marché du bois affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont l'exclusivité de la mise en marché du bois en provenance de la forêt privée du Québec.

Les syndicats ou offices ont principalement pour objectif de :

- Organiser la mise en marché du bois;
- Améliorer les conditions de commercialisation;
- Veiller au partage équitable du marché entre les producteurs;
- Défendre les intérêts des producteurs;
- Effectuer une veille réglementaire;
- Offrir la certification forestière;
- Former les producteurs.

Le territoire des différents organismes de mise en marché du bois ne concorde pas avec ceux des régions administratives. Informez-vous pour connaître l'organisme qui couvre le vôtre.



## ENTREPRENEURS FORESTIERS

Ce sont eux qui s'occupent de **réaliser les travaux sylvicoles**. Ils possèdent l'équipement nécessaire à leur réalisation (abatteuse multifonctionnelle, chargeuse, pelle excavatrice, etc.). Une fois que vous avez votre plan d'aménagement forestier en mains, vous avez trois choix : confier les travaux à votre ingénieur forestier et son équipe technique, consulter un entrepreneur forestier ou effectuer les travaux vous-mêmes.

Plusieurs entrepreneurs forestiers œuvrent sur le même territoire, vous pouvez donc décider vous-même de celui qui s'occupera de vos travaux.

## MUNICIPALITÉS ET MRC

Les MRC et les municipalités **orientent l'aménagement** et le **développement** de leurs territoires.

Chaque municipalité a ses propres règlements, c'est pourquoi il faut toujours commencer par aller voir sa municipalité avant d'entamer des travaux. Certains travaux demandent l'obtention de permis. Votre ingénieur forestier peut vous guider dans cette démarche.

## ASSOCIATIONS FORESTIÈRES RÉGIONALES

Ce sont des organismes privés sans but lucratif qui vous **informent** sur le milieu forestier et ses ressources. Elles ont pour mission d'**éduquer** et de **sensibiliser** la population à la gestion durable des ressources du milieu forestier.

Quelques actions menées par les associations forestières :

- Ateliers pour les jeunes dans les écoles et les camps de jour;
- Kiosques d'information lors d'événements populaires;
- Rédaction de documents sur le milieu forestier;
- Distributions d'arbres;
- Conférences, visites terrains et soirées d'informations.

Onze organisations faisant partie du Regroupement des associations forestières régionales du Québec couvrent le territoire québécois.

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Plusieurs établissements d'enseignement offrent des formations sur des sujets du milieu forestier : acériculture, fiscalité forestière, aménagement forestier, culture des arbres à noix, etc. Restez à l'affût de ces formations données par les syndicats ou offices des producteurs forestiers, par les associations forestières régionales, par les agences de mise en valeur des forêts privées ou par les institutions d'enseignement.

Si vous visez l'obtention d'un diplôme, informez-vous auprès d'institutions d'enseignement. Cégeps, universités et centres de formation professionnelle ont des programmes liés au milieu forestier. Pour en savoir plus, visitez le site [www.touchedubois.org](http://www.touchedubois.org).

## EN COMPLÉMENT

### DES ORGANISMES EXPERTS EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



Plusieurs organismes détiennent une expertise environnementale qui peut compléter vos différents projets d'aménagement. Que ce soit pour la protection de milieux humides ou aquatiques (lacs et cours d'eau), d'habitats d'espèces floristiques ou fauniques en situation précaire, ou d'autres milieux sensibles, ces organismes vous aideront à gérer de façon durable la biodiversité présente dans votre boisé.

Ceux-ci peuvent porter l'appellation d'organisme de bassins versants ou d'organisme de conservation. Ils travaillent en étroite collaboration avec les professionnels du milieu forestier. Leur équipe est composée de biologistes, de techniciens de la faune, de géomaticiens, de conseillers en conservation et d'autres experts.

La liste de la majorité des organisations impliquées dans la conservation de milieux naturels en terres privées se trouve au [www.rmnat.org/membres](http://www.rmnat.org/membres).

## COORDONNÉES DE TOUS LES INTERVENANTS DE LA FORÊT DU SUD DU QUÉBEC

Visitez le site Web de l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) où se trouvent les coordonnées de tous les intervenants du milieu forestier de son territoire. En plus, vous y trouverez un complément d'information à la fiche suivante et plusieurs autres réponses à vos questionnements sur la forêt du sud du Québec.

[WWW.AFSQ.ORG/PROPRIETAIRE/INTERVENANTS](http://WWW.AFSQ.ORG/PROPRIETAIRE/INTERVENANTS)